



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 21 mai 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 mai 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Sylvianne Ferland	conseillère	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 16 avril 2014
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Réaménagement du centre administratif – État du dossier
 - 4.2.2 Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) - État du dossier
 - 4.2.3 Gestion des plateaux
 - 4.2.3.1 État du dossier
 - 4.2.3.2 Entente de principe
 - 4.2.4 Nettoyeur - État du dossier
 - 4.2.5 Desserte récréotouristique en Estrie par la SQ – Projet pilote - Bilan

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivi budgétaire
- 5.4 Coaching du directeur général – Consultants Monique Harton Inc.
- 5.5 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.6 État comparatif – 30 avril 2014 et Estimé des dépenses
- 5.7 Chemin des Cantons – Promotion et signalisation
- 5.8 Forêt Hereford – Sommes reçues
- 5.9 Poste de la SQ – Renouvellement des assurances
- 5.10 Disposition de biens mobiliers – Batteries marines
- 5.11 Travaux de cours d'eau – Règlement 5-015 (2011)
- 5.12 Fondation Bon départ – Activités printemps-été 2014

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

- 6.1 Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique de la MRC de Coaticook
- 6.2 Gestion du personnel – Embauche
 - 6.2.1 Urbaniste
 - 6.2.2 Écoconseillers
- 6.3 Avis de conformité – Ville de Coaticook - Règlement n° 6-5-7 (2014) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les zones et les interventions assujetties au PIIA sur le territoire du centre-ville
- 6.4 CPTAQ – Orientation préliminaire – Demandes d'exclusion de la zone agricole
- 6.5 Travaux de cours d'eau – Ruisseau Lachance traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.5.1 Rapport préliminaire
 - 6.5.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.5.3 Mandat aux professionnels
 - 6.5.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement relatif à une portion du Ruisseau Lachance traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**

8.0 RÈGLEMENTS

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Gestion contractuelle
 - 9.1.1 Destruction de document
- 9.2 Pacte rural
 - 9.2.1 Appel de projets 2014 – Date de tombée
 - 9.2.2 Répartition des enveloppes
 - 9.2.3 Engagements financiers de la MRC – Pacte rural 2007-2014
 - 9.2.4 Rapport d'évaluation – Pacte rural 2007-2014



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.3 Assemblée générale annuelle 2014- FQM – Propositions
 - 9.3.1 Traitement fiscal de la TVQ
 - 9.3.2 Remboursement des frais de formation des pompiers
- 9.4 FADOQ – Contrat social
- 9.5 Partenaires de saines habitudes de vie – Adhésion à la charte
- 9.6 Plan de communication territorial

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 12 mai 2014
- 10.2 Compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 16 avril 2014
- 10.3 Compte-rendu du Comité consultatif agricole du 8 mai 2014
- 10.4 Compte-rendu du Comité de Sécurité incendie du 30 avril 2014

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 12 mai 2014
 - 11.1.1 MRC de la Haute-Côte-Nord – Programme d'aide financier « Performance des ICI en GMR » de Recyc-Québec – Demande de reconduction
 - 11.1.2 Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Demande de modification à la législation municipale

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Commissaire à la lutte contre la corruption – Sensibilisation des élus municipaux aux risques liés à la corruption
- 12.3 CIARC – Précisions sur l'incubateur d'entreprises maraichères biologiques

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 FQM – Bulletin contact du 22 avril 2014
 - 13.4.2 FQM – Bulletin contact du 20 mai 2014

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h31 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Benoît Roy est absent lors de l'ouverture.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Les propriétaires de l'immeuble immatriculé 0395 72 7516, Madame Gisèle Bélanger et Monsieur Serge Bissonnette de Dixville souhaitent obtenir le soutien de la MRC suite à un avis reçu de la CPTAQ (378141). Ceux-ci exploitent un service mobile d'aide aux agriculteurs (pneus) et leur propriété est située en zone agricole depuis près de 20 ans. Ils souhaitent régulariser leur situation le plus rapidement possible, et ce, par une demande d'exclusion de la zone agricole.

Le directeur général et le préfet, Messieurs Dominick Faucher et Jacques Madore leur expliquent la marche à suivre pour une telle demande ainsi que les délais. Le maire de Dixville, Monsieur Martin Saindon ajoute que la municipalité de Dixville devrait débiter sous peu les démarches afin de modifier sa réglementation et demander à la MRC de préparer une demande d'exclusion. Il rencontrera également le député au cours des prochains jours.

Madame Gisèle Bélanger et Monsieur Serge Bissonnette de Dixville quittent le conseil. Il est 19h42.

CM2014-05-159

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2014-05-160

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 16 avril 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 16 avril 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF - ÉTAT DU DOSSIER

Les Constructions Guy Sébas Inc. devraient terminer les travaux plus tôt que prévu, et ce au début du mois de juillet. Ideal Combustion pourra alors entreprendre les travaux pour le remplacement de la chaudière et la conversion au gaz naturel. Le budget est respecté jusqu'à maintenant.

4.2.2 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)- ÉTAT DU DOSSIER

L'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures. L'auscultation de la chaussée avec l'équipement spécialisé fut réalisée et l'inspection des ponceaux est en cours. Le ministère des Transports a accepté de façon exceptionnelle la seconde demande de délai supplémentaire pour la réalisation du PIIRL et la date butoir est maintenant fixée au 21 janvier 2015.

4.2.3 GESTION DES PLATEAUX – ÉTAT DU DOSSIER

4.2.3.1 ÉTAT DU DOSSIER

Les échanges se poursuivent. Le partage des frais de renouvellement pour la salle de musculation a été établi à 50/50. La contribution à l'entretien des plateaux sportifs fut au centre des dernières discussions.

Monsieur Martin Saindon à titre d'employé de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et Monsieur Bernard Marion à titre de conjoint d'une employée de la Commission scolaire des Hauts-Cantons soulèvent leur apparence de conflit d'intérêt dans la prochaine question. Toutefois, aucun d'entre eux n'obtiendra de bénéfice ou de privilège dans les discussions que la MRC pourra entreprendre avec la CSHC pour la gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook.

4.2.3.2 ENTENTE DE PRINCIPE

ATTENDU que la corporation Acti-Sport est un organisme sans but lucratif qui s'occupe de gérer les plateaux sportifs (la palestine, le gymnase et la salle des miroirs), la salle de conditionnement physique ainsi que la piscine de l'École secondaire La Frontalière ;

ATTENDU qu'Acti-Sport tire ses revenus des activités de trois (3) divisions; la natation, les sauveteurs et les sports (location des plateaux sportifs, organisation de cours de groupe par Acti-Sport et abonnements à la salle de musculation) ;

CM2014-05-161



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la CSHC en échange d'une contribution financière sur l'entretien des plateaux (partage des responsabilités), propose au monde municipal le contrôle d'Acti-Sport et l'utilisation exclusive des plateaux sportifs ;

ATTENDU que ce partage des responsabilités permet une utilisation maximale et efficiente pour l'ensemble des citoyens de la MRC, d'une infrastructure régionale, soit les plateaux sportifs ;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie d'un résumé préparé par la direction générale de l'entente de principe intervenue avec la CSHC et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver les grandes lignes de l'entente de principe, soient :

- Début de l'entente en janvier 2015 ;
- Utilisation exclusive des plateaux sportifs en dehors des heures de classe selon le calendrier scolaire ;
- Maintien d'Acti-Sport avec modification des voix (2 voix pour le milieu scolaire/Frontalière (voix comptant comme triple lors de décision en lien avec le fonds pour les équipements commun afin de garder l'égalité des voix avec le milieu municipal) et 6 voix pour le milieu municipal/MRC) ;
- Contribution annuelle équivalente d'environ 2 500\$ de la part d'Acti-Sport et milieu scolaire/Frontalière au fonds pour les équipements communs plus contribution supplémentaire d'Acti-Sport équivalente à 20% des bénéfices de la salle de gym (tant que le fonds de réserve est inférieur à 35 000 \$) ;
- Maintien de 30 000\$ des actifs à court terme actuels pour le budget courant d'Acti-Sport plus l'ensemble des équipements (Transfert du reste des actifs dans le fond pour les équipements communs qui pourra servir exceptionnellement à équiper le gymnase double d'équipement de nature plus permanente, tel que rideau, panier, etc. Par la suite, ce fonds ne servira qu'à acquérir des équipements sportifs utilisés en commun avec le milieu scolaire/Frontalière et les équipements de la salle de gym) ;
- Contribution du milieu municipal/MRC à l'entretien des plateaux sportifs (sanitaire, conciergerie, plancher, peinture, etc.) de 20 000 \$ en 2015, 25 000 \$ le 1er janvier suivant la fin de la construction du gymnase double et 30 000 \$ le 1er janvier suivant (augmentation selon l'IPC annuel, mais avec un plafond maximal d'augmentation de 3%) ;
- Durée de l'entente : 20 ans ;
- Engagement moral de la Frontalière à ne pas faire d'investissement stratégique dans Acti-Sport d'ici janvier ;
- Engagement moral de la MRC à s'investir dans le comité de la campagne de financement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.2.4 NETTOYEUR - ÉTAT DU DOSSIER

Le locataire du bâtiment voisin fut informé de l'urgence de régulariser le loyer en retard par courrier recommandé. Depuis, il a effectué 2 paiements partiels totalisant 600 \$. Le solde dû est de plus de 10 000 \$. La date butoir pour régulariser sa situation est le 30 juin. La direction générale l'a rencontré aujourd'hui pour lui signifier l'importance de donner suite aux demandes du conseil d'ici là.

4.2.5 DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE EN ESTRIE PAR LA SQ – PROJET PILOTE - BILAN

La secrétaire dépose le communiqué de la Sûreté du Québec sur le bilan de la première année du projet pilote de la nouvelle desserte récréotouristique en Estrie, qui aura permis aux policiers d'être plus présents sur les plans d'eau et les sentiers de l'Estrie au profit de la sécurité des citoyens et des usagers.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 278 151,55 \$ payés au 21 mai 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



CM2014-05-162

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 57 750,36 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Natahlie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 57 750,36 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour le mois d'avril, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVI BUDGÉTAIRE

Rien à signaler.



CM2014-05-163

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4 COACHING DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – CONSULTANTS MONIQUE HARTON INC.

ATTENDU que conformément à la résolution 2014-CA-02-20, un mandat fut accordé à Consultants Monique Harton Inc. pour un coaching personnalisé du directeur général ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les honoraires professionnels réclamés aux termes de la facture MRC1412 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 921,83 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale – gestion du personnel, Formation*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires, tels que présenté ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires toujours à venir en respect de la résolution 2014-CA-02-20 à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-05-164

5.5 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que les dossiers P-1138616 et P-1015836 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec furent analysés et jugés admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités du programme d'Adaptation de domicile (PAD) offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



CM2014-05-165

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.6 ÉTAT COMPARATIF – 30 AVRIL 2014 ET ESTIMÉ DES DÉPENSES

ATTENDU que le conseil prend en compte une estimation des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2014 dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend également en compte un état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014 dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'adopter l'estimé des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2014 ainsi que l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014 dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-166

5.7 CHEMIN DES CANTONS – PROMOTION ET SIGNALISATION

ATTENDU qu'aux termes de l'entente quinquennale (2012-2016) de participation financière au Chemin des Cantons, il fut convenu de procéder à la signalisation et la promotion du Chemin des Cantons ;

ATTENDU que ces frais sont prévus au budget à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 7 287 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-167

5.8 FORÊT HEREFORD – SOMMES REÇUES

ATTENDU que la Fondation Neil Tillotson a approuvé un transfert d'un montant de 90 000 US \$ pour supporter le coût associé à certaines opérations forestières en marge du transfert du Mont Hereford à Forêt Hereford Inc. ;

ATTENDU que les fonds ont été transférés par la New Hampshire Charitable Foundation à la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'intégralité de ces fonds est destinée à Forêt Hereford Inc., mais transite par la MRC de Coaticook, celle-ci étant un organisme reconnu par la NH Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposé la somme reçue dans le compte en devises américaines ouvert à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un montant de 90 000 CAN \$ a déjà été payé par la MRC à Forêt Hereford Inc., toutefois le taux d'échange n'a pas été versé à Forêt Hereford ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < de transférer en fonds canadiens un montant de 7 254 CAN \$ à Forêt Hereford Inc. représentant le taux de change sur les sommes versées par la Fondation Neil Tillotson pour supporter le coût associé à certaines opérations forestières en marge du transfert du Mont Hereford ;
- < de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-168

5.9 POSTE DE LA SQ - RENOUELEMENT DES ASSURANCES

ATTENDU que les assurances générales biens, perte de revenu et responsabilité civile du 557, rue Main Est, soit le poste de la SQ, seront échues le 1^{er} juin 2013 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la soumission faite par Promutuel Coaticook-Sherbrooke ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que celle-ci est du même montant que l'année précédente ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- < de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 1^{er} juin 2014 au 1^{er} juin 2015, pour un montant total de 6 257,69 \$, toutes taxes incluses, pour le 557, rue Main Est ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 6 257,69 \$ dans la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-169

5.10 DISPOSITION DE BIENS MOBILIERS – BATTERIES MARINES

ATTENDU que suite aux travaux d'ajustement de la zone inondable, certains équipements sont maintenant excédentaires ;

ATTENDU que la MRC est soumise à l'article 6.1 du Code municipal du Québec qui stipule que l'aliénation de tout bien d'une municipalité locale ou régionale doit être réalisée à titre onéreux ;

ATTENDU que 2 batteries marines devront être vendues ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le directeur général a procédé à une évaluation des dites batteries et a suggéré une valeur de rachat de 50 \$ l'unité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Sylvianne Ferland

IL EST RÉSOLU

< d'aliéner au coût de 50 \$ plus les taxes applicables, les 2 batteries marines usagées, et ce sans aucune garantie.

< de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-170

5.11 TRAVAUX DE COURS D'EAU – RÈGLEMENT 5-015 (2011)

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0106-46-2020 à Compton ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-015 (2011) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total de 1 654,21 \$ pour la propriété immatriculée 0106-46-2020 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 1 492.14 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion ;
- < d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement de ladite dépense, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-171

5.12 FONDATION BON DÉPART – ACTIVITÉS PRINTEMPS-ÉTÉ 2014

ATTENDU que la Fondation Canadian Tire a lancé le projet «Bon départ de Canadian Tire» au Québec afin d'aider les jeunes de foyers financièrement défavorisés, âgés de 4 à 18 ans, à participer à des activités sportives dans leur milieu ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le soutien peut se faire sous forme de coût d'inscription ou d'équipements nécessaires à la participation à une session formelle d'une discipline sportive reconnue ;

ATTENDU que 34 jeunes de la MRC ont été identifiés par le comité à cet effet, pour la saison estivale ;

ATTENDU que le montant total d'aide pour cette saison est de 3 768 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense, sur réception de l'aide financière de la Fondation pour le programme «Bon départ de Canadian Tire», selon les montants prédéterminés et recommandés par le comité de sélection.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

6.1 EXERCICE DE PLANIFICATION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN FONCTION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE COATICOOK

Le directeur général dépose le rapport final du Groupe IBI/DAA dans le cadre de l'exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique de la MRC de Coaticook. Ce projet fut financé par le Fonds de diversification économique. Son contenu fut abondamment discuté lors de la soirée de réflexion du 27 février dernier.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2 GESTION DU PERSONNEL - EMBAUCHE

CM2014-05-172

6.2.1 URBANISTE

ATTENDU qu'en vertu de la résolution CM2014-03-132 dûment adoptée par le conseil de la MRC de Coaticook, la direction générale avait le mandat de pourvoir à l'appel de candidature pour un urbaniste, de mettre de l'avant le processus d'embauche et à négocier les conditions d'embauche du candidat retenu ;

ATTENDU que la personne retenue par le comité de sélection est Madame Caroline Dubois ;

ATTENDU que la direction générale propose de la classer au niveau de l'échelon 3 de la classe D, sur une base de 35h00/semaine, compte tenu de ses expériences ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner l'engagement de Madame Caroline Dubois à la fonction d'urbaniste à la MRC, et ce à compter du 9 juin 2014, à l'échelon 3 de la classe D, sur une base de 35h00/semaine ;
- ▶ de lui accorder un congé annuel conformément à l'article 17 de la *Politique des conditions de travail du personnel*, elle pourra toutefois prendre du temps accumulé à cet effet, s'il y a lieu ou un congé à ses frais pour 2014 ;
- ▶ de considérer Madame Dubois comme une employée régulière à temps plein (35h00/semaine), suite à sa période de probation, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2015-2019* ;
- ▶ de considérer que les autres avantages prévus à la *Politique* font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	7,72		
Bernard Vanasse	7	41,79		
Martin Saindon	2	9,18		
Richard Belleville	1	3,88		
Réjean Masson	1	6,29		
Gérard Duteau	2	9,09		
Benoît Roy	1	6,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	6,40		
Gilbert Ferland	2	7,97		
TOTAL	20/20	100 %	0	0

ADOPTION

CM2014-05-173

6.2.2 ÉCOCONSEILLERS

ATTENDU qu'aux termes de la journée annuelle de réflexion, le conseil de la MRC de Coaticook a convenu de procéder de nouveau à l'embauche de deux (2) écoconseillers pour la période estivale ;

ATTENDU que la description de tâches d'un écoconseiller est la suivante :

- Rencontre et sensibilisation directe des citoyens à la bonne gestion des matières résiduelles ;
- Caractérisation des déchets acheminés à l'enfouissement ;
- Rencontre des commerçants pour de l'information et un support à la gestion des matières résiduelles ;
- Participation au développement d'outils de sensibilisation ;
- Support au volet vert des événements publics ;

ATTENDU que les candidats suggérés par la chargée de projet en matières résiduelles pour les postes d'écoconseillers sont, Madame Frédérique Sauro Cinq-Mars et Monsieur Jimmy Gaulin ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à l'engagement de Madame Frédérique Sauro Cinq-Mars et Monsieur Jimmy Gaulin à la fonction d'écoconseillers à la MRC de Coaticook, et ce à compter du 5 juin 2014, pour une banque d'heures de 300 heures, soit environ 10 semaines de 30 heures, comprenant les jours fériés ;
- < de considérer Madame Frédérique Sauro Cinq-Mars et Monsieur Jimmy Gaulin comme des employés saisonniers, non réguliers à raison d'un taux horaire de 13,75 \$, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2015-2019* ;
- < de leur payer leurs frais de déplacement en sus conformément au Règlement 2-193 concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-174

**6.3 AVIS DE CONFORMITÉ - VILLE DE COATICOOK -
RÈGLEMENT NO 6-5-7 (2014) MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
CONCERNANT LES ZONES ET LES INTERVENTIONS
ASSUJETTIES AU PIIA SUR LE TERRITOIRE DU CENTRE-
VILLE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 6-5-7 (2014) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les zones et les interventions assujetties au PIIA sur le territoire du centre-ville*» ;

ATTENDU que ce règlement vise à assujettir les zones P-205 et P-207 à la réglementation sur les PIIA et assujettir les stationnements et les entrées charrières à l'obtention d'une autorisation du conseil en vertu de cette même réglementation ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'avis du directeur général et urbaniste à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard «*Règlement n° 6-5-7 (2014) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les zones et les interventions assujetties au PIIA sur le territoire du centre-ville*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 21 mai 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

6.4 CPTAQ - ORIENTATION PRÉLIMINAIRE - DEMANDES D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE

Information est donnée à l'effet que le compte rendu et orientation préliminaire de la CPTAQ à l'égard des demandes d'exclusion des municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, East Hereford, Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est maintenant disponible. Le comité consultatif agricole (CCA) et les municipalités locales ont pris connaissance des commentaires de la CPTAQ. Les municipalités de Coaticook, Compton et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demanderont une rencontre avec la Commission, avant que celle-ci ne rende sa décision. Les municipalités de Barnston-Ouest, East Hereford, Saint-Herménégilde n'entendent pas contester la décision si celle-ci est rendue conformément à l'orientation préliminaire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.5 TRAVAUX DE COURS D'EAU – RUISSEAU LACHANCE TRAVERSANT LES LOTS 5 031 096 ET 1 803 770 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2014-05-175

6.5.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion du ruisseau Lachance à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion du ruisseau Lachance à Compton, sur les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



CM2014-05-176

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.5.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le ruisseau Lachance et plus précisément, la portion traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion du ruisseau Lachance traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- < de convoquer à la séance du 18 juin 2014 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- < de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- < qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-177

6.5.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du ruisseau Lachance à Compton traversant la portion traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-178

**6.5.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du ruisseau Lachance à Compton traversant la portion traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pouvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU RUISSEAU LACHANCE TRAVERSANT LES LOTS 5 031 096 ET 1 803 770 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie du ruisseau Lachance à Compton traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler

9.0 AUTRES AFFAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 GESTION CONTRACTUELLE

CM2014-05-179

9.1.1 DESTRUCTION DES DOCUMENTS

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que le contrat pour la destruction des documents confidentiels de la MRC avec Shred-it se termine le 21 juillet 2014 ;

ATTENDU que le contrat se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins de préavis écrit de résiliation au moins 30 jours avant la date d'expiration ;

ATTENDU que le coût actuel est d'un minimum de 100,60 \$ avant toutes taxes aux 8 semaines ;

ATTENDU que diverses compagnies ont été invitées à soumettre un prix pour un service similaire ;

ATTENDU que l'Atelier Poly-teck qui a une succursale à Coaticook pourrait éventuellement le faire ;

ATTENDU que Déchi-techmobile de Saint-Hyacinthe offre les mêmes services que Shred-it, mais sans contrat et pour un coût de 90 \$ plus taxes aux 8 semaines, ce qui représente au moins 65 \$ avant taxes d'économie par année ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Sylvianne Ferland

IL EST RÉSOLU

- < de mettre fin au contrat pour la destruction des documents confidentiels de la MRC avec Shred-it au 21 juillet 2014 ;
- < de confier le mandat à la greffière de signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- < d'autoriser la greffière à confier la destruction des documents confidentiels de la MRC à Déchi-techmobile de Saint-Hyacinthe ;
- < d'autoriser la greffière à confier la destruction des documents confidentiels de la MRC à l'Atelier Poly-teck dès que celui-ci pourra offrir le même service à prix concurrentiels ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximum de 425 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale – greffe, services archivistes*» pour la cueillette de juillet à décembre 2014 ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires sur présentation, en respect des prévisions budgétaires 2014.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.2 PACTE RURAL

CM2014-05-180

9.2.1 APPEL DE PROJET 2014 – DATE DE TOMBÉE

ATTENDU qu'il y a lieu de statuer sur une date de tombée pour l'appel de projets pour l'année 2014 du Pacte rural ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Sylvianne Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de retenir le vendredi, 17 octobre 2014 à 16h00 comme date limite pour déposer une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-181

9.2.2 RÉPARTITION DES ENVELOPPES

ATTENDU qu'il est opportun de répartir l'enveloppe financière 2014-2015 du Pacte rural de 247 842 \$ afin de réserver un certain montant aux projets des municipalités locales et aux projets territoriaux ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une proposition de répartition tenant compte de l'indice de dévitalisation, de la population et d'un montant minimal par municipalité et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

< d'approuver tel que soumise, la répartition de l'enveloppe financière 2014-2015 du Pacte rural, soit :

Mun	Facteur (Indice dévitalisé)	Pop	Pop ajustée	Pop ajustée X 3,20 \$ A	Montant de base 21 % B	Total A + B	Comparatif Montant Alloué 2013-2014
BAO	2	597	1 194	3 818 \$	4 350 \$	8 168 \$	8 593 \$
COA	2	9 265	18 530	59 257 \$	4 350 \$	63 607 \$	71 340 \$
COM	2	3 230	3 460	20 658 \$	4 350 \$	25 008 \$	24 860 \$
DIX	2	710	1 420	4 541 \$	4 350 \$	8 891 \$	9 336 \$
EAH	1	300	300	959 \$	4 350 \$	5 309 \$	5 646 \$
MAR	2	486	972	3 108 \$	4 350 \$	7 458 \$	7 749 \$
STH	2	703	1 406	4 496 \$	4 350 \$	8 846 \$	9 576 \$
STM	2	492	984	3 147 \$	4 350 \$	7 497 \$	8 106 \$
STV	3	102	306	979 \$	4 350 \$	5 329 \$	5 835 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Mun	Facteur (Indice dévitalisé)	Pop	Pop ajustée	Pop ajustée X 3,20 \$ A	Montant de base 21 % B	Total A + B	Comparatif Montant Alloué 2013-2014
STE	2	495	990	3 166 \$	4 350 \$	7 516 \$	7 552 \$
STA	2	615	1 230	3 933 \$	4 350 \$	8 283 \$	8 921 \$
WAT	2	2 068	4 136	13 226 \$	4 350 \$	17 576 \$	18 368 \$
Territorial (augmentation de 25 à 30 % de l'enveloppe)						74 353 \$	61 960 \$
Total		19 063	37 928	121 289 \$	52 200 \$	247 842 \$	247 842 \$

< de faire parvenir une copie de la présente résolution aux municipalités locales pour information.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-182

9.2.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA MRC – PACTE RURAL 2007-2014

ATTENDU que le Pacte rural 2014-2019 mentionne à l'article 4.1 que l'organisme signataire (la MRC) doit se conformer à diverses attentes du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que la MRC doit déposer une liste des engagements financiers qu'elle a consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 dans les 60 jours suivant la fin de celui-ci selon les attentes fournies par le ministre ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une condition au versement de l'aide financière prévue au pacte rural pour l'année 2014-2015 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte la liste des engagements financiers qu'elle a consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 et en fait sienne comme si au long reproduite ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < d'entériner la liste des engagements financiers que la MRC de Coaticook a consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, telle que présentée ;
- < de déposer cette liste au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 4.1 du Pacte rural 2014-2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-05-183

9.2.4 RAPPORT D'ÉVALUATION – PACTE RURAL 2007-2014

ATTENDU que le Pacte rural 2014-2019 mentionne à l'article 4.1 que l'organisme signataire (la MRC) doit se conformer à diverses attentes du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que la MRC doit déposer un rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 dans les 60 jours suivant la fin de celui-ci selon les attentes fournies par le ministre ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une condition au versement de l'aide financière prévue au pacte rural pour l'année 2014-2015 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Sylvianne Ferland

IL EST RÉSOLU

- < d'entériner le rapport d'évaluation du pacte rural 2007-2014 pour la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- < de déposer ce rapport au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 4.1 du Pacte rural 2014-2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014 - FQM - PROPOSITIONS

La secrétaire dépose l'invitation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à transmettre des propositions à être présentées à l'assemblée générale des membres le 27 septembre prochain.

CM2014-05-184

9.3.1 TRAITEMENT FISCAL DE LA TVQ

ATTENDU que l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre cent-soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100 %) en 2013 ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre 2013 des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé ;

ATTENDU que les impacts budgétaires de cette modification sont majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et se traduisent par un manque à gagner ;

ATTENDU que malgré de nombreuses demandes adressées au gouvernement du Québec pour que celui-ci prévoit des mesures transitoires afin d'annuler ou d'amoindrir l'impact fiscal pour les municipalités locales, les réponses ne sont pas au rendez-vous ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) que le traitement fiscal de la TVQ soit discuté de nouveau lors de l'assemblée générale des membres de la FQM le 27 septembre prochain.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-05-185

**9.3.2 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES
POMPIERS**

ATTENDU que plusieurs représentations ont été faites par les municipalités locales afin d'indiquer au gouvernement le manque de capacité financière des municipalités et des MRC de payer divers services et équipements en lien avec une protection optimale en marge du Schéma de couverture de risques en incendie ;

ATTENDU que les pompiers à temps partiel et volontaires occupent un rôle vital et protègent les vies et les biens dans beaucoup de municipalités locales ;

ATTENDU que l'accès à la formation nécessaire pour les pompiers volontaires pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en incendie apporte une augmentation significative au budget des municipalités ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une augmentation additionnelle que les municipalités ne peuvent pas toutes se permettre ;

ATTENDU que malgré de nombreuses demandes adressées au gouvernement du Québec afin d'amoindrir l'impact financier pour les municipalités locales, un soutien financier n'est toujours pas au rendez-vous ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) que le remboursement des frais de formation des pompiers soit discuté de nouveau lors de l'assemblée générale des membres de la FQM le 27 septembre prochain.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2014-05-186

9.4 FADOQ – CONTRAT SOCIAL

ATTENDU que Madame Monique Morissette, présidente de la Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook a présenté les objectifs d'un contrat social en faveur des aînés du Québec proposé par le Réseau FADOQ ;

ATTENDU que le conseil de la MRC reconnaît une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le modèle proposé de contrat social et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Sylvianne Ferland

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser le préfet à signer au nom de la MRC de Coaticook le contrat social en faveur des aînés du Québec proposé par le Réseau FADOQ ;
- < d'inviter les municipalités locales à faire de même ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution à la Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



CM2014-05-187

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**9.5 PARTENAIRE DE SAINES HABITUDES DE VIE -
ADHÉSION À LA CHARTE**

ATTENDU que la direction générale a présenté les objectifs d'une charte de saines habitudes de vie proposée par Québec en forme et le Regroupement Partenaires pour de Saines habitudes de vie (PSHV) ;

ATTENDU que le conseil de la MRC reconnaît une responsabilité collective de favoriser la qualité de vie de nos jeunes ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le modèle proposé de Charte de saines habitudes de vie et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser le préfet à signer au nom de la MRC de Coaticook la Charte de saines habitudes de vie proposée par Québec en forme et le Regroupement Partenaires pour de Saines habitudes de vie (PSHV) ;
- < d'inviter les municipalités locales à faire de même ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution à Québec en forme et au Regroupement Partenaires pour de Saines habitudes de vie (PSHV).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



CM2014-05-188

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.6 PLAN DE COMMUNICATION TERRITORIAL

ATTENDU que lors des consultations publiques de 2011 et 2012 en vue d'élaborer les politiques familiales et des aînés des municipalités de la MRC de Coaticook, 2 problématiques ont été identifiées, soient :

- les aînés ont indiqués avoir de la difficulté à repérer les informations pertinentes les concernant ;
- les familles ont signalé avoir de la difficulté à trouver les informations relatives aux activités destinées à la famille ;

ATTENDU que l'objectif du Plan de communication territoriale fut donc de favoriser les échanges d'information entre la communauté et les institutions, les organismes et les municipalités ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le document synthèse du rapport déposé par les consultantes et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'outil proposé pour répondre aux besoins exprimés par la population est une plateforme web d'information territoriale intersectorielle jumelé à la ligne téléphonique ;

ATTENDU que cet outil n'a aucun équivalent présentement sur le marché ;

ATTENDU que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie a créé un Fonds pour l'amélioration des conditions de vies des personnes âgées de l'Estrie ;

ATTENDU qu'une analyse de faisabilité et d'implantation de ce projet pourrait être jugée admissible comme projet et recevoir une aide financière maximale de 35 000 \$;

ATTENDU que la Table d'Action en communication et technologies de l'information de la MRC de Coaticook (TACTIC) est prête à être l'organisme porteur de dossier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'appuyer la Table d'Action en communication et technologies de l'information de la MRC de Coaticook (TACTIC) dans ses démarches et sa demande au Fonds pour l'amélioration des conditions de vies des personnes âgées de l'Estrie de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie pour la réalisation du projet d'analyse de faisabilité et d'implantation du Plan de communication territoriale de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 MAI 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 12 mai 2014.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 16 avril 2014.

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 8 MAI 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité consultatif agricole du 8 mai 2014.

10.4 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 30 AVRIL 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de sécurité incendie du 30 avril 2014.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 MAI 2014



CM2014-05-189

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.1 MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « PERFORMANCE DES ICI EN GMR » DE RECYCLE-QUÉBEC – DEMANDE DE RECONDUCTION

ATTENDU que la MRC la Haute-Côte-Nord sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à ce que le programme «*Performance des ICI en GMR*» soit maintenu et bonifié afin que les intervenants du secteur ICI puissent contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que le programme d'aide financière «*Performance des ICI en GMR*» permet aux industries, commerces et institutions (ICI) d'améliorer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que ce programme permet aux ICI d'obtenir de l'aide financière pour couvrir une part considérable des frais encourus pour la réalisation d'un bilan et d'un programme de suivi en gestion des matières résiduelles (GMR), ainsi que des coûts d'acquisition de matériel de GMR, tels que des bacs et conteneurs pour les matières recyclables, des presses à carton ou encore des composteurs, entre autres ;

ATTENDU qu'un budget total de 10 M\$ était prévu initialement pour ce programme pour la période 2011-2015, mais que les fonds ont déjà tous été alloués et qu'aucune autre demande ne peut donc être déposée ;

ATTENDU que l'un des trois enjeux principaux du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles est de *responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles* ;

ATTENDU que les lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) dictées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) indiquent *qu'un PGMR doit couvrir l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire, y compris les matières provenant du secteur des ICI, et doit proposer des mesures visant à responsabiliser ces générateurs quant à la réduction et à la gestion appropriées des matières qu'ils génèrent* ;

ATTENDU que le secteur ICI génère une part importante des matières résiduelles au Québec, puisque 29% des matières recyclables reçues par les centres de tri et 37 % des matières enfouies proviennent des collectes de résidus ICI au Québec (et que cette dernière donnée ne comprend pas tous les ICI collectés simultanément avec les résidences, comme c'est le cas en Haute-Côte-Nord), selon le dernier bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec (2010-2011), réalisé pour RECYC-QUÉBEC ;

ATTENDU que les organisations du secteur ICI en Haute-Côte-Nord, tout comme dans les régions rurales, doivent souvent œuvrer avec des moyens limités et ont peu de ressources à consacrer à l'embauche de consultants ou à l'achat d'équipements pour optimiser leur gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que sans une aide financière externe telle que celle du programme «*Performance des ICI en GMR*», les mesures proposées aux ICI par la MRC afin de répondre aux exigences du MDDELCC dans le cadre de la révision du PGMR ont peu de chances de se concrétiser ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC la Haute-Côte-Nord a débuté un accompagnement auprès de certains ICI pour le dépôt d'une demande de certification «ICI ON RECYCLE !» de RECYC-QUÉBEC dans le but de soumettre par la suite une demande au programme «*Performance des ICI en GMR*», mais que ces démarches ne peuvent être complétées puisque les fonds ne sont plus disponibles ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 12 mai 2014 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Sylvianne Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la MRC la Haute-Côte-Nord dans ses démarches visant à ce que le programme «*Performance des ICI en GMR*» soit maintenu et bonifié afin que les intervenants du secteur ICI puissent contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles.

- < de transmettre copie de la présente résolution à la FQM pour appui et à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



CM2014-05-190

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**11.1.2 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS –
DEMANDE DE MODIFICATION À LA LÉGISLATION
MUNICIPALE**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de revoir la législation municipale et de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui afin de revoir à la hausse les montants relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux et de permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu ;

ATTENDU que l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil, ainsi que l'avis de l'ajournement, doit être donné aux membres du conseil au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté, et, s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé ;

ATTENDU que cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie ;

ATTENDU qu'il y a lieu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire revisite sa législation, en raison de l'évolution technologique ;

ATTENDU qu'en novembre 2011 le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opérations qui augmentent avec les années et la répartition est comme suit depuis plusieurs années :

- jusqu'à 24 999.99\$ de gré à gré ;
- de 25 000\$ à 99 999.99\$, sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ;
- à partir de 100 000\$, appel d'offres public au moyen d'une annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;

ATTENDU la fluctuation des taxes, soient la TPS et TVQ et le traitement fiscal ou remboursement de celles-ci ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 12 mai 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir la législation municipale et de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui en révisant à la hausse les montants du régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, en excluant la taxe de l'estimation des coûts de projets et en permettant aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la FQM pour appui et à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylvianne Ferland	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**12.2 COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION –
SENSIBILISATION DES ÉLUS MUNICIPAUX AUX
RISQUES LIÉS À LA CORRUPTION**

La secrétaire dépose l'invitation du Commissaire à la lutte contre la corruption d'organiser une rencontre de tous les élus municipaux de la MRC pour une sensibilisation à la prévention de la corruption, notamment dans le cadre de l'octroi de contrats publics.

**12.3 CIARC – PRÉCISIONS SUR L'INCUBATEUR
D'ENTREPRISES MARAÎCHÈRES BIOLOGIQUES**

La secrétaire dépose la correspondance du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) quant au rôle de l'incubateur d'entreprises maraîchères biologiques dont l'objectif principal est de valoriser la relève agricole du secteur maraîcher.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation à la rencontre de l'Agence de la Forêt privée de l'Estrie (AFPE), de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie où il fut encore question du Plan stratégique de développement du secteur bioalimentaire de l'Estrie 2012-2017 et le choix de l'entité CIBLE/Saveurs des Cantons qui est reporté à l'automne, la rencontre du Conseil d'administration du CLD, l'Assemblée générale annuelle de TACTIC, la rencontre annuelle de la New Hampshire Charitable Foundation (NHCF), etc.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers loisirs, indique que la rencontre de Carrefour loisirs de la MRC de Coaticook était le 17 avril. Il informe que le défi 5/30 au niveau des entreprises a permis d'amasser 960 \$ pour aider les jeunes de la région à participer à une activité.

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que le 26e Colloque annuel du Carrefour Action municipale et famille (CAMF) s'est tenu à Victoriaville, les 1^{er}, 2 et 3 mai derniers, sous le thème «Le responsable des questions familiales/ainées : un acteur de changement dans la municipalité». Sylvie Bernier viendra rencontrer divers intervenants et collaborateurs de Québec en forme, le 3 juin prochain au Parc Blanchard de Sherbrooke. Au niveau du Centre d'action bénévole (CAB) elle a participé à la rencontre du CA et tous les lundis à 11h30 à la radio CIGN, il y a une chronique du CAB pour souligner l'apport des bénévoles.

Bernard Marion, responsable du dossier Prévention incendie, indique qu'il y a une rencontre du Comité, le 4 juin prochain. Au niveau du Pacte rural le Happening de la ruralité se tiendra le 28 mai à compter de 17h00 au pavillon des Arts et de la Culture.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles résume la dernière rencontre du CCA. A titre de Président de TACTIC, il informe le conseil que le réseau comporte maintenant 444 abonnés.

Martin Saindon, responsable du dossier du Transport, il indique qu'Acti-Bus a reçu plusieurs constats d'infractions, suite aux festivités du 150^e de Saint-Malo. Aucun transport collectif ne sera fait tant que la situation n'est pas régularisée. Le directeur général de la MRC rencontrera Mesdames Jocelyne Gagnon d'Acti-Bus et Thérèse Domingue de l'Association du transport collectif rural afin de cosigner une lettre apportant des précisions au projet déposé par l'intermédiaire de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : la sélection et l'embauche de l'urbaniste, le crieur de mai, des capsules radio sur les matières résiduelles, l'appel d'offres pour des travaux au ruisseau Pratt, la modification des règlements de TACTIC, la modification du règlement incendie, le Sécurijour de Coaticook, la mise à jour de la cartographie en incendie, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie, la finalisation du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), l'embauche des écoconseillers, sensibilisation et animation de divers groupes, reddition de compte, demande de CA au ministère pour les travaux du ruisseau Pratt, premier échantillonnage d'eau, début du projet de protection de la population de tortue des bois de la rivière Tomifobia, dépôt du plan d'action et budget 2014-2015 et suivi de projets au niveau des Partenaires pour de saines habitudes de vie, divers projets de génie municipal, modifications réglementaires, révision de l'article 59 de la LPTAA, préparation en vue de la rencontre avec la CPTAQ pour le suivi des demandes d'exclusion, formation CCU, correction de la cartographie des zones inondables, rédaction du chapitre Biodiversité pour le nouveau schéma d'aménagement, démarrage administratif du nouveau Pacte rural, préparation de l'Happening de la ruralité, soutien à divers projets des municipalités locales, démarrage de l'étude-action sur les aînés, 7 nouveaux permis d'abattage d'arbres, démarrage du projet de biomasse à Dixville, rencontres pour la sélection et embauche des moniteurs pour l'animation estivale, sélection des jeunes pour BonDépart, appel pour le fonds d'urgence sur le patrimoine religieux, suivi du projet de murale au centre-ville, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 FQM – BULLETIN CONTACT DU 22 AVRIL 2014

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 22 avril 2014.

13.4.2 FQM – BULLETIN CONTACT DU 20 MAI 2014

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 20 mai 2014.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h32.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 21 mai 2014.

Responsable des archives
